

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Jean-Paul LE GOFF, Jean-Louis TANVEZ, Gildas LE ROUX, Hervé RANNOU, Sonia CARMARD, Stéphane RIOU, Jean-Charles CLATIN, Séverine LE BRAS, Marie-Louise MELLIN, Chantal LE BRIS, Eveline CARVENNEC, Marie-Christine THOMAS, Jean-Michel MOTTE, Marie-Laure GODEST

Absents excusés : Jean-Yves ELLIEN, Damien LE PESSOT (procuration à Séverine LE BRAS), Yannick LE KERNEAU, Marie-Christine DAVID (procuration à Marie-Christine THOMAS), Claudine LE JOUAN (procuration à Marie-Laure GODEST)

Secrétaire de séance : Séverine LE BRAS

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Procurations	3

M. le Maire précise que la réunion du Conseil a été décalée du 18 au 20 décembre car le Conseil communautaire de GP3A s'est réuni le 19, et les communes doivent délibérer entre le 20 et le 31 décembre concernant la compétence eau et assainissement.

1) Eau et assainissement

1.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable 2016

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Il remarque que les volumes ont augmenté légèrement, ainsi que les importations et le nombre d'abonnés. Il précise que sur une facture de 120 m³ on note une baisse de 0.08%.

M. le Maire précise que sur Péder nec des travaux de réfection des réseaux ont été réalisés rue du Menez-Bre, à Maudez, et de Ruchant à Guern an Stivell. Les réseaux rue de Lorette seront refaits lorsque la commune sera prête à réaménager la rue.

M. RANNOU remarque que si le syndicat prend l'engagement de réaliser ces travaux dans les années à venir, il faut être surs que l'agglo tienne ces engagements quand le syndicat disparaîtra. Il ajoute qu'il faudrait que le plan de financement soit réalisé par le syndicat, afin que cela ne bloque pas les travaux d'aménagement de la rue prévus par la commune.

M. le Maire précise que GP3A va être obligé de laisser fonctionner les syndicats tant que les contrats sont en cours.

Le Conseil municipal unanime adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable 2016

1.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2016

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

M. RANNOU remarque que l'on peut regretter qu'il n'y ait pas de moyen d'obliger les particuliers à mettre aux normes leur système d'assainissement après un contrôle qui met en avant un équipement non conforme.

Mme LE BRAS précise qu'il ne faut pas dramatiser la situation. M. LE ROUX ajoute que cela se régularise à la revente des maisons. Mme MELLIN précise qu'il revient à l'acquéreur de mettre aux normes l'assainissement.

M. CLATIN fait remarquer que sur le territoire de LTC, suite aux contrôles du SPANC, les particuliers signent un document où ils s'engagent derrière à suivre l'évolution des normes.

M. le Maire précise que des aides existent pour mettre aux normes les assainissements individuels. Mme LE BRAS remarque que ces aides ne couvrent pas tout le coût.

Le Conseil municipal unanime adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2016.

1.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2016

M. le Maire explique que le nombre d'abonnés a baissé. La consommation d'eau moyenne diminue, les gens installent de plus en plus des récupérateurs d'eau de pluie.

M. le Maire précise que la part du délégataire a augmenté de 11%. Cela est lié en partie à des contrôles obligatoires car la station atteint 2000 équivalents habitants.

Il ajoute que d'autres contrôles sont mis en place depuis : déphosphatation, autosurveillance.

Le Conseil municipal unanime adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2016.

M. CLATIN souhaite savoir ce qu'il en ait des habitations de Saint-Laurent raccordées au réseau de Pédernec sans avoir réglé le forfait de raccordement.

M. le Maire explique que le forfait de raccordement devait figurer sur les permis de construire jusqu'au 01/07/2012. C'est la commune de Saint-Laurent qui a accordé ces permis.

Il ajoute que tant que l'on ne reçoit pas le remboursement des frais de raccordement, on ne rembourse pas l'emprunt qui a été fait par Saint-Laurent pour faire ces travaux.

1.4 GP3A : basculement de la compétence Eau et Assainissement du bloc optionnel vers les compétences facultatives

M. le Maire explique que la compétence eau et assainissement fait partie du bloc optionnel des compétences de GP3A, qui l'exerce sur une partie de son territoire. La compétence devrait s'étendre à tout le territoire au 1^{er} janvier 2018, mais GP3A n'était pas prête.

La décision a été prise hier au Conseil d'agglomération de reporter d'un an l'exercice de cette compétence en la basculant vers les compétences facultatives.

M. le Maire rappelle que nous avons voté une augmentation des tarifs de l'assainissement et un maintien de la participation au raccordement, et GP3A entretemps avait voté les tarifs avec un forfait de raccordement à 1000€.

Il ajoute que des courriers avaient été envoyés aux particuliers qui sont en cours de construction pour les prévenir de cette augmentation, s'ils souhaitaient payer avant le 31 décembre 2017.

Le conseil municipal unanime décide de modifier les statuts de la communauté d'agglomération en basculant les compétences Eau et Assainissement du bloc des compétences optionnelles vers le bloc des compétences facultatives.

1.5 Assainissement collectif : réalisation d'un emprunt de 34 000€ pour financer les études et travaux en cours

M. le Maire fait état des dépenses réalisées pour les études et travaux liés à l'assainissement collectif, qui s'élèvent à 34 000€. Il présente les offres des établissements bancaires pour financer ces dépenses.

Il propose de retenir la proposition du crédit agricole :

- Durée : quinze ans
- Taux fixe de 1,28%
- Échéance trimestrielle - Amortissement constant
- Commission d'engagement : 0.15% du montant du financement déduits du 1er déblocage de fonds

Le Conseil municipal unanime valide ces propositions.

1.6 Etude diagnostique simplifiée du système d'assainissement des eaux usées

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une obligation dans le cadre des extensions de réseau, pour vérifier les eaux parasites, l'état du réseau et de la station. La consultation est prête, elle a été préparée par l'ADAC. Le montant de l'étude est estimé à 35 000€ HT.

Le Conseil municipal unanime adopte le dossier de consultation de prestation pour la réalisation de cette opération et autorise M. le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau des subventions pour la réalisation de cette étude.

2) Maison médicale : proposition de GP3A de transférer le bien immobilier à la commune

M. le Maire rappelle que c'est une compétence que le Pays de Bégard avait prise, elle a donc été transférée à GP3A en compétence facultative.

Le Président de GP3A a adressé un courrier à M. le Maire pour solliciter une réflexion commune pour envisager la possibilité de confier à la commune le portage immobilier des locaux de la maison médicale, et analyser l'aide communautaire qui pourrait être réservée à cette opération.

M. le Maire indique que le montant du projet s'élève à 275 000€ et que le Contrat de territoire le finance à hauteur de 110 494€. Il précise que l'agglomération propose à la commune de reprendre le portage immobilier des locaux pour le montant des emprunts qui restent soit 165 000€.

M. le Maire précise que dans le montage financier qui était prévu, ce sont les loyers des professionnels qui rembourseront l'emprunt.

GP3A envisage de mettre en place un fonds de concours pour aider les communes qui portent des projets de maisons médicales. M. le Maire ajoute qu'il n'y a que 2 maisons médicales sur le territoire, et que GP3A n'a pas l'intention de garder la compétence après les 2 ans.

M. le Maire propose que le Conseil donne un avis de principe favorable pour reprendre le portage immobilier, sous réserve de bénéficier du fonds de concours.

Mme LE BRIS demande si on connaît le montant de ce fonds. M. le Maire répond qu'il a fait une proposition à GP3A pour un montant de 55 000€, correspondant à environ 30% du reste à charge. Cela dépendra des règles qui seront définies par GP3A.

M. le Maire indique qu'il a posé également la question de la Maison Ty Mad, qui fait partie aussi des compétences facultatives. Il remarque que l'on ne va pas faire un bornage pour division du terrain et un acte séparé si la compétence revient aussi à la commune dans six mois.

Il précise que le montant de l'emprunt restant à charge s'élève à 85 952€. Actuellement c'est le CCAS qui le paye sous forme de loyer, donc cela ne changerait pas.

M. le Maire propose de répondre à GP3A que la commune n'est pas opposée à la reprise des locaux, sous condition de bénéficier du fonds de concours, et de pouvoir reprendre également la maison Ty Mad.

Le Conseil municipal avec 15 voix favorables, 1 abstention (Mme THOMAS) et 1 voix contre (Mme DAVID) valide cette proposition.

Mme THOMAS lit un courrier de Mme DAVID expliquant pourquoi elle vote contre cette décision :

« Je vote contre cette délibération pour les raisons suivantes :

- je refuse que la commune assume des charges de ce bâtiment, car il ne correspond pas dans sa conception au besoin du territoire.*
- il ne permet pas l'accueil de deux médecins et n'a pas été élaboré dans une concertation avec les médecins du pays de Bégard.*
- la commune avait même refusé de se rapprocher de la maison de santé de Louargat, sous le conseil de L'ARS et a transformé son projet de maison de santé en maison médicale pour contourner l'avis de l'ARS.*
- La construction du bâtiment a été transférée à la communauté de Bégard par opportunité et le vote a été fait dans la précipitation avant la constitution de Guingamp Paimpol agglomération, par crainte de ne pas être dans les priorités de cette nouvelle entité.*
- la lettre du Président du GP3A le confirme d'ailleurs, ce dernier rappelle que la collectivité n'a pas vocation à organiser et gérer un cabinet médical mais de travailler avec les professionnels de santé sur un projet attractif pour les jeunes médecins privilégiant la mise en réseaux des sites.*

Il serait bon dans ce conseil d'écouter les membres qui ont des compétences dans des domaines précis, même s'ils font partie de la minorité.

A l'époque où les collectivités sont invitées à réduire les dépenses, le maire et sa majorité fait preuve d'irresponsabilité dans la gestion de la commune »

M. le Maire répond que c'est bien de l'écrire mais le mieux serait que Mme DAVID vienne pour en débattre. Il ajoute qu'elle a assisté à un Conseil en un an.

M. le Maire indique qu'aujourd'hui il y a une demande de médecin spécialiste, et un cabinet sera occupé par les infirmières.

Il remarque que si l'on avait attendu l'accord de l'ARS, on aurait encore rien fait.

Il ajoute qu'il s'agit d'une opportunité pour les professionnels qui souhaitent s'y installer car loyers sont plus que raisonnables.

Enfin, il précise que l'objectif est aussi de défendre notre pharmacie qui est sur place.

M. RANNOU propose que dans la réponse à GP3A, puisque le bâtiment nous est restitué, il faudrait demander que pendant les travaux GP3A nous laisser une liberté dans les choix que l'on a à faire sur les travaux et sur les professionnels. Il précise que le suivi serait fait par GP3A jusqu'au bout du chantier.

3) Salle de sports : cession de la parcelle communale à GP3A

M. le Maire explique qu'après des discussions assez vives la veille en Conseil communautaire, il a été dit que le projet n'était pas assez mûri, et le dossier a été retiré des délibérations. Il repassera en mars ou en avril.

M. le Maire explique que le projet a été travaillé avec les 3 Vice-présidents de GP3A concernés par le dossier, Vincent CLEC'H, Samuel LE GAOUYAT, et Gérard HERVE, ainsi qu'avec toutes les associations sportives du pôle de proximité de Bégard, mais il n'est pas remonté dans la commission sports de l'agglo. Il a été demandé que le projet repasse par cette commission.

M. le Maire rappelle que GP3A s'étant engagé à assumer les projets lancés avant la fusion. Il ajoute que le projet a évolué depuis avec la concertation avec les associations, pour y ajouter une salle de combat.

Il informe le Conseil qu'il a proposé au Conseil communautaire la veille que la tranche ferme corresponde au projet de salle et de mettre salle de combat en tranche optionnelle pour pouvoir en rediscuter.

M. le Maire explique qu'il faut d'ores et déjà délibérer sur le principe de céder l'emprise à GP3A à l'euro symbolique. Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

M. RANNOU indique qu'il fait partie de la commission sports et qu'il fera remonter les informations. Il remarque que dans les deux-trois mois qui viennent cette commission sera attelée à examiner les demandes de subventions des associations, qui représentent 2 millions d'euros.

M. le Maire précise que le Conseil de GP3A a discuté de l'intérêt communautaire du projet, du fait qu'il n'y ait pas de collègue à côté. M. RANNOU remarque qu'au collège de Bégard il

n'y a pas assez de place dans la salle de sports. Il s'agit d'une vraie demande et d'un vrai besoin dans le périmètre. Il y a même des clubs de Guingamp qui ont des besoins.

4) Aménagement de la cour de l'école primaire

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la cour, qui comporte l'accessibilité aux PMR, qui est aujourd'hui un réel problème.

Il précise que le projet a été réfléchi avec les associations de l'école et les enseignants.

Le Conseil municipal unanime valide le plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs.

D.E.T.R.	48 273€	30%
Contrat de territoire	32 291€	20%
Autofinancement	80 348.50€	50%
Total	160 912.50€	

M. le Maire explique que lorsque les travaux ont été faits pour la chaufferie bois, on a trouvé de l'amiante dans les enrobés, ce qui va représenter un coût important dans le projet. M. TANVEZ précise qu'il s'agit d'amiante naturelle, et pour faire passer le réseau de la chaleur le retrait de l'amiante s'élevait à environ 8 000€.

5) Régie matériaux de voirie

Le Conseil municipal unanime adopte les tarifs suivants à compter de l'année 2017 :

Matériaux	Tarifs
Tuyau 300 NF	45.00 €
Tuyau 300 sans joint	43.00 €
Tuyau 300 déclassé	33.00 €
Tuyau 400 NF	68.00 €
Tuyau 400 sans joint	64.00 €
Tuyau 400 déclassé	45.00 €
Tuyau 500 NF	98.00 €
Tuyau 500 sans joint	93.00 €
Tuyau 500 déclassé	62.00 €

6) Questions diverses

6.1 Personnel communal

Suite à la démission de Christophe PAGE, la commission du personnel propose :

- De recruter une personne en CDD pour une durée de 3 mois renouvelable, pour que l'équipe des services techniques puisse faire face à la charge de travail ; M. TANVEZ précise qu'il faut assurer le travail courant le temps de recruter quelqu'un ;
- En parallèle, de lancer un recrutement pour le poste de responsable.

Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.